

<https://www.patcatnats.fr/spip.php?article268>



Du muguet à la fête des travailleurs !

- L'ouvre gueule - C'est écrit ! -



Date de mise en ligne : jeudi 1er mai 2008

Copyright © PatCatNat's - Tous droits réservés

Juste histoire de faire un petit peu de culture (de muguet !) et un peu d'histoire...

Sommaire

- [La plante](#)
- [En bref](#)
- [Voir aussi](#)

La plante

Le muguet - convallaria maialis - ou lis des vallées, tient son origine latine de convallis (vallée), de leiron (lis) et de maialis (de mai). Le nom français dérive de muge ou musc du latin muscus, à cause probablement de son parfum.

Le muguet est une plante herbacée de 10 à 30 cm de haut, avec deux feuilles seulement, vertes et allongées. Les fleurs blanches, en forme de clochette, sont portées par une hampe unique d'avril à juin. Des baies rouges, arrondies, contenant 2 à 6 graines, remplacent les fleurs de juillet à octobre. La plante, vivace, se multiplie par son rhizome rameux traçant dans tous les sous bois de France excepté en Méditerranée.



Le Muguet est une plante toxique dont l'ingestion accidentelle est généralement sans conséquence car les quantités prises sont trop faibles et/ou les mesures évacuatrices ont été précoces. Cependant la gravité de l'intoxication doit demeurer toujours présente à l'esprit.

Les mesures de prévention relèvent du bon sens :

- apprendre aux enfants que même si la plante est jolie, c'est du poison ;
- ne pas laisser traîner de l'eau souillée par un bouquet de fleurs sur la table, surtout si le vase est un verre d'eau ;
- ne pas mâchouiller la plante.

En cas d'ingestion accidentelle de la plante en fleur, de baies, ou de l'eau souillée d'un vase, il est vivement recommandé d'appeler le centre antipoison ou de consulter son médecin traitant, afin d'évaluer le risque et de conseiller la personne intoxiquée judicieusement.

Source CHU de Lille

__4__

En bref



Le muguet a des titres de noblesse [1] qui tiennent à son caractère légendaire. On l'appelle "lis des vallées" ou "gazon du Parnasse". Le dévoué Apollon le créa afin de donner à fouler [2] aux neuf Muses [3] un tapis digne de leurs pieds délicats. On dit qu'au moment de la création du monde, cette fleur ornait les deux côtés de la porte du paradis et que ses clochettes tintaient chaque fois qu'un brave homme passait. C'est que le muguet était doué pour identifier les vertus et les bonnes consciences.



Voyons l'origine du mot muguet : la forte odeur de muscade qui se dégage de la fleur lui a tout d'abord valu le nom de "mugade", "muguette" et, enfin, muguet. Il nous vient, paraît-il, du Japon où il symbolise le renouveau. Chez les Celtes, le muguet avait pris une importance mystérieuse : il portait bonheur. Au Moyen Age, le mois de mai était celui des accordailles [4] ; on en accrochait au-dessus de la porte de la bien-aimée. Aux XVIe et au XVIIe siècles, le muguet demeure la fleur de la chance par excellence.

[<https://www.patcatnats.fr/local/cache-vignettes/L19xH20/Muguet09-61083.gif>] Et puis, peu à peu, il devient une fleur sociale. Les couturiers en offrent aux petites mains [5] et aux clientes. Les ouvriers, participant aux fêtes du 1er mai portent initialement l'églantier qui, avec le coquelicot, était la fleur rouge du prolétariat. La Première Guerre mondiale mit fin à cette habitude. Des voix s'élèvent : *"Le muguet aux grains blancs, que la terre donne à l'ombre du sous-bois, annoncera-t-il cette fois le bonheur et la paix que le travail et l'amour appellent ?"* L'institution de la Fête du Travail confirmera le muguet dans son rôle de symbole.

Source : <http://www.ciep.fr/atelier/mai97.htm>

__4__

Le 1er mai, un rôle social



Origine. 1884-nov. à Chicago (USA), IVe congrès des Trade Unions qui décide qu'à partir du 1-5-1886, la journée normale de travail sera fixée à 8 h et que toutes les organisations ouvrières se prépareront à cet effet. En Pennsylvanie et dans l'État de New York, le 1er mai était alors le Moving-Day (jour du début de l'année pour les transactions économiques et engagements de travail). 1886-1-5 aux USA, manifestation des syndicats fédérés pour obtenir la journée de 8 h (environ 5 000 grèves et 340 000 grévistes). 1886-89 aux USA, grèves les 1er mai.[Unité© CGT]

[<https://www.patcatnats.fr/local/cache-vignettes/L19xH20/Muguet09-61083.gif>] **Internationalisation. 1889**-14/20-7 le Congrès international socialiste de Paris adopte le 1-5 comme jour de revendication des travailleurs. Sur proposition de Raymond Lavigne (né 17-2-1851), le Congrès décide d'organiser une manifestation internationale à date fixe pour que le même jour les ouvriers demandent la journée de 8 h. Le 1-5 est choisi, l'American Federation of Labor l'ayant déjà adopté. 1890-1-5 en France, dans les tracts appelant à la manifestation, l'idée d'une fête du travail est souvent associée à la revendication pour les 8 h (sans doute pour entraîner plus de monde). Importantes manifestations à Paris, dans 138 villes de province et dans le monde (All., Autriche-Hongrie, Roumanie, Belgique, Hollande, Italie, Pologne, Espagne, G.-B., Suède, Norvège, Danemark, USA). Plusieurs congrès nationaux conseillent que cette

Du muguet à la fête des travailleurs !

manifestation soit renouvelée : Scandinavie et Espagne (août), France et All. (oct.), Italie (nov.), Hongrie (déc.), Portugal et Suisse (janv.). 1891-1-5 manifestations à l'étranger ; en France, à Fourmies (Nord), l'armée tire, 10 †. -16/22-8 le Congrès international socialiste de Bruxelles donne au 1-5 son caractère annuel et international. Il sera célébré chaque année à partir de 1892. 1906-1-5 en France, manifestation violente pour obtenir la journée de 8 h. A Paris, 800 arrestations et nombreux blessés. 1919-25-4 loi rendant obligatoire la journée de 8 h. -1-5 pour fêter ces 8 h, manifestation importante à Paris, nombreux blessés. 1937-1-5 Front populaire, grande manifestation.

[<https://www.patcatnats.fr/local/cache-vignettes/L19xH20/Muguet09-61083.gif>] **Le muguet du 1er Mai.** 1890-1-5 les manifestants portent un petit triangle rouge, symbole de la division de la journée de travail en trois huit^a (travail, sommeil, loisirs). Plus tard, ils fleuriront leurs boutonniers d'égantines, symbole de la foi en la Révolution et fleur traditionnelle du nord de la France (d'où le surnom donné aux socialistes vers 1900 : les églantinards^a). 1907-1-5 le muguet, fleur traditionnelle de l'Île-de-France (Chaville, Meudon), apparaît. 1936-1-5 on vend des bouquets de muguet cravatés de rouge.

[<https://www.patcatnats.fr/local/cache-vignettes/L19xH20/Muguet09-61083.gif>] **Fête du Travail.** 1793-24-10 dans son rapport sur le calendrier lu à la Convention, Fabre d'Églantine institue une fête du Travail le 19-9. Saint-Just, dans les Institutions républicaines, établit des fêtes publiques le 1er de chaque mois ; la fête du Travail aura lieu le 1er pluviôse (20 ou 31 janv.). 1848 la Constitution institue une fête du Travail dans les colonies pour effacer les dégradations dues à l'esclavage ; fixée au 4-3 (abolition de l'esclavage en France et dans les colonies). 1941-12-4 loi consacrant le 1er mai comme fête du Travail et de la Concorde sociale (chômé, sans perte de salaire, mais 50 % de celui-ci sera versé au Secours national). 1947-29-4 1er Mai : jour chômé et payé (donc légalement il n'existe pas de fête du Travail en France, mais un jour férié).[Drapeau CGT]

[<https://www.patcatnats.fr/local/cache-vignettes/L19xH20/Muguet09-61083.gif>] **Pour les mineurs** : Ste-Barbe (4-12) : chômée et fériée (loi du 20-3-1951). Métallurgistes du Nord : St-Éloi (1-12). **A la Bourse** : vendredi saint : jour chômé. **Alsace-Lorraine** : vendredi saint : jour férié dans les localités où il existe un temple protestant ou une église mixte. St-Étienne (26-12) : jour férié. **Dom** : jour de l'abolition de l'esclavage (loi du 30-6-1983 et décret du 23-11-1983).

[<https://www.patcatnats.fr/local/cache-vignettes/L19xH20/Muguet09-61083.gif>] **Repos obligatoire.** En dehors des conventions collectives, le 1er Mai est le seul jour férié pour lequel le repos est légalement obligatoire, excepté pour certaines activités : transports, usines à feu continu, hôtels, hôpitaux, etc. (Code du travail, art. L. 222-7). Les autres jours fériés, le repos n'est obligatoire que pour les jeunes travailleurs et apprentis (moins de 18 ans) employés dans l'industrie (la loi ne s'oppose pas à ce que les jeunes hommes travaillent dans les usines à feu continu).

[<https://www.patcatnats.fr/local/cache-vignettes/L19xH20/Muguet09-61083.gif>] **Paiement.** **1er Mai** : payé à tout le monde (mais s'il tombe un dimanche, il n'y a pas d'indemnisation pour ceux qui ont travaillé le 1er Mai) : indemnité égale au montant du salaire. Autres jours fériés : personnel payé au mois avant la loi de 1978 (arrêté du 31-5-1946) : salaire habituel, sans compter les heures supplémentaires éventuelles effectuées le jour chômé. Salariés mensualisés (loi du 19-1-1978) : paiement de l'intégralité du salaire (y compris les heures supplémentaires qui auraient été accomplies le jour chômé) si le salarié a 3 mois d'ancienneté dans l'entreprise, s'il a accompli 200 h de travail au cours des 2 mois précédant le jour férié et s'il s'est présenté le dernier jour de travail précédant le jour férié et le 1er jour de travail qui lui fait suite, sauf autorisation d'absence préalablement accordée. Sont exclus de la loi du 19-1-1978 : salariés agricoles, des entreprises publiques bénéficiant d'un statut législatif ou réglementaire ; travailleurs à domicile, temporaires, saisonniers, intermittents. Personnel payé à l'heure : heures chômées : non rémunérées ; heures de travail accomplies le jour férié : payées au tarif normal. Si la convention collective admet le travail un jour chômé dans certaines circonstances (commande exceptionnelle par exemple), une indemnisation spécifique ou un repos compensateur est prévu.

[<https://www.patcatnats.fr/local/cache-vignettes/L19xH20/Muguet09-61083.gif>] **Récupération des jours fériés.**
Interdite depuis l'ordonnance du 16-1-1982. ´ Ponts. Il n'y a aucune obligation. Il faut un accord entre employeur et personnel. L'employeur doit demander l'avis du comité d'entreprise, afficher le nouvel horaire et le notifier à l'inspecteur du travail. La récupération (qui s'impose aux salariés) ne peut avoir lieu, en principe, avant le jour du pont. Seules les heures perdues au-dessous de 39 h sont récupérables ; elles sont rémunérées au taux normal sans majoration.

Source : [Le Quid](#)

__4__

Voir aussi

[<https://www.patcatnats.fr/local/cache-vignettes/L19xH20/Muguet09-61083.gif>] [ORIGINE DE LA FÊTE DU TRAVAIL](#)

[<https://www.patcatnats.fr/local/cache-vignettes/L19xH20/Muguet09-61083.gif>] [Affiches du 1er mai](#)

__4__

[1] TITRES DE NOBLESSE (n.pl.)

Selon l'ordonnance du 25 août 1817 (art. 12), distinction conférée à un individu dans la hiérarchie de la noblesse. Signifie, dans le langage courant, la valeur attestée d'une personne ou d'une chose.

Il acquis des titres de noblesse.

(...) des Comtes, des Ducs, et des Marquis sont les pères de celles de vingt-trois, de celles de douze, de celles de trente-deux ; pas une enfin qui ne puisse réclamer les plus beaux titres, et pas une qui ne soit traitée avec la dernière ignominie. (SADE, Justine, p.172)

[2] FOULER (v.tr.)

Littér. Presser (le sol) en marchant dessus.

Fouler le sol de la patrie.

Hélas ! tu te souviens des jours de ta misère !

Des flots de sang baignaient tes sillons dévastés,

Et le pied des coursiers n'y foulait de poussière

Que la cendre de tes cités !

(HUGO, Odes et Ballades, Odes, I, II,1)

[3] MUSE (n.f.)

Chacune des neuf déesses qui, dans la mythologie antique, présidaient aux arts libéraux. Les neuf Muses : Clio (l'histoire), Calliope (l'éloquence, la poésie héroïque), Melpomène (la tragédie), Thalie (la comédie), Euterpe (la musique), Terpsichore (la danse), Erato (l'élégie), Polymnie (le lyrisme), Uranie (l'astronomie).

Les muses :

Jeune, je cultivais les muses : il n'y a rien de plus poétique, dans la fraîcheur de ses passions, qu'un cœur de seize années. (CHATEAUBRIAND, René)

[4] ACCORDAILLES (n.f.pl.)

Vieux ou régional : fiançailles, temps compris entre les fiançailles et le mariage.

Conclure les accordailles.

On fête les accordailles de la jeune Louise avec son cousin Maximilien-Napoléon de Coussemaker, d'une famille dont il n'y a que du bien à dire depuis quatre cents ans. (M. YOURCENAR, Archives du Nord, p. 121)

[5] PETITE MAIN (n.f.)

Par métonymie : apprentie couturière ou ouvrière débutante qui n'est pas encore d'une habileté consommée.